



Abandon de poste ou démission de mon travail actuel

Par Visiteur

Bonjour,

Je me lasse de mon travail actuel et j'ai l'envie de créer mon entreprise.

Pour quitter l'entreprise dans laquelle je travaille actuellement j'ai 3 solutions:

1) Une rupture conventionnelle=refusée

2) démissionner=Je n'en ai aucun intérêt

3) Faire un abandon de poste=Je toucherai alors le chômage après avoir été licencié mais ne toucherai bien sûr aucun salaire pendant plusieurs semaines.

Ma question:

Quels sont les délais pour un employeur pour me licencier dans ce cas précis. En somme que faut-il savoir sur l'abandon de poste côté employé comme employeur?

D'avance merci

Cdt

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quels sont les délais pour un employeur pour me licencier dans ce cas précis. En somme que faut-il savoir sur l'abandon de poste côté employé comme employeur?

En faisant un abandon de poste vous ne toucherez ni les indemnités de licenciement ni celles de préavis.

En principe lorsqu'il y a abandon de poste, l'employeur licencie le salarié selon la procédure du licenciement pour faute grave et de ce fait ce licenciement doit intervenir dans les deux mois qui suivent la première mie en demeure. Ceci étant votre employeur peut ne rien faire. Etant donné qu'il ne vous paye pas il peut tout à fait laisser la situation telle qu'elle et ne pas vous licencier.

Cordialement